



Édito

Madame, Monsieur,

Chères achardbourgeoises, chers achardbourgeois,

Vous avez certainement constaté des travaux à l'« Y » de Bouquetot, c'est la reprise des travaux de la déviation Nord-Ouest de BOURG-ACHARD. Le marché de travaux est découpé en une tranche ferme et trois tranches optionnelles, à savoir :

- Tranche ferme 2019 : giratoire (du Y) RD675 – RD144
- Tranche optionnelle 2020 n°1 : giratoire avec la rue du Château d'eau et raccordement avec la rue Fernand Lefée.
- Tranche optionnelle 2021 n°2 : terrassement et assainissement de la voie nouvelle
- Tranche optionnelle 2022 n°3 : chaussée et accotements de la voie nouvelle

Ce qui nous permet d'envisager, après la mise en service de la déviation, l'étude pour réaménager le centre bourg.

Concernant le Pôle des Arts : les travaux avancent normalement (quelques semaines de retard par rapport au planning de départ), la livraison de ce beau bâtiment se fera en janvier 2020.

Concernant la place (ex des médecins), que nous venons de nommer : place Françoise Dolto, à l'angle de la rue de la Libération et de la rue de l'Abbé Brochant, un parking va être réalisé pour la rentrée scolaire de septembre 2019. L'ensemble des containers est déplacé sur la plateforme derrière l'ancien collège Jean de la Varenne, rue Gaston Ramon.

Concernant le CLINN : le Campus Lycée Innovant Numérique Normand (ce que nous appelions le lycée du Roumois). A ce jour, Monsieur le Président de la Région Normandie, Monsieur Hervé MORIN, nous informe qu'un groupement d'études a été missionné pour rassembler et définir toutes les caractéristiques qui composeront ce CLINN. Nous aurons certainement plus d'informations dans le courant du dernier trimestre 2019.

Concernant notre Église Saint-Lô : vous pouvez apprécier la qualité de la rénovation (bâtiment et vitraux), normalement pour décembre 2019 / janvier 2020, les travaux seront achevés. L'Église a été victime de deux incendies, les enquêtes de gendarmerie sont en cours.

Enfin, sur la feuille jointe à ce Bourg-Achard Info, nous vous rappelons quelques informations générales concernant l'entretien des espaces communaux et quelques règles de vie.

Bien entendu, soyez assurés que l'ensemble de vos élus, l'ensemble des personnels administratifs et techniques font le maximum pour vous permettre de vivre le mieux possible dans votre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et de très bonnes vacances.

Votre Maire
Jean-Pierre DENIS

Compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2019

Présents : Jean-Pierre DENIS (pouvoir de Jean-Paul Bétous), Josette SIMON, Laurence PIGNÉ, Jean-Marie THIÉBAULT, Thérèse LEMARESQUIER, Richard APPERT, Sarah CHAINE, Stéphane HERSANT (pouvoir de Axelle LEGOURD), Audrey GAMBARO, Marie OLLIVIER, Didier VANCAEYZEELE, Françoise PRUNIER (pouvoir de Nicole DESWARTE), Véronique DANIEL.

Secrétaire de séance : Marie OLLIVIER

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 juin 2019 adopté.

D01 - RESTAURATION COLLECTIVE - RESTAURANT « LES PETITS GOURMETS » : à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise SODEXO, sise 4 avenue des Peupliers - CS 51739 - 35517 CESSON SÉVIGNÉ cedex, pour une durée d'un an reconductible deux fois.

D02-1 - TARIFS 2019/2020 - RESTAURATION SCOLAIRE : Pour l'année scolaire 2019/2020, à l'unanimité, maintien des tarifs - **prix du repas** : abonnement des élèves (3,70 €), abonnement des élèves bénéficiant d'un Projets d'Accueil Individualisé (1,90 €)

tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants d'une même famille fréquentant le restaurant scolaire, ticket des élèves (4,40 €), ticket des commensaux (4,50 €).

D02-2 - TARIFS 2019/2020 - TRANSPORT SCOLAIRE : Monsieur le MAIRE indique que la Région, désormais compétente en matière de transport scolaire en dehors des agglomérations doit, conformément à la loi, assurer une égalité de traitement des élèves transportés. L'harmonisation des tarifs sera progressive à partir de la rentrée 2019. Un tarif unique sera appliqué à la rentrée 2020 quel que soit le département.

TARIFS ANNUELS	Rentrée 2019	Rentrée 2020
Elèves de maternelles et d'élémentaires (et les élèves internes)	55 €	60 €
Collégiens et lycéens (externes / demi-pensionnaires)	110 €	120 €

Monsieur le MAIRE précise qu'un dispositif d'aides pour les familles les plus modestes est proposé (paiement en 4 fois sans frais - en ligne avec une carte bancaire, abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500 €/mois, mobilisation du fonds social régional pour les lycéens, ...). La Région continuera à subventionner le transport scolaire communal donc à verser à la Commune, selon le marché initialement passé avec la Communauté de communes Roumois Seine, 85 % du coût du transport scolaire.

D03 - CONVENTION DE PRET DE BUS SANS CHAUFFEUR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ROUMOIS SEINE : Considérant le barème proposé par la Commune pour la mise à disposition d'un véhicule de transport en commun sans chauffeur pour le service Petite enfance de la Communauté de communes Roumois Seine : 200 € la demi-journée et 350 € la journée. A l'unanimité, autorisation donnée à Monsieur le MAIRE pour signer la convention pour l'année 2019 (du 8 juillet 2019 au 31 décembre 2019 avec tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2020).

D04 - REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE : à l'unanimité, décision de fixer à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine selon la répartition de droit commun, dont 6 sièges pour la Commune de BOURG-ACHARD.

D05 - SIÈGE 27 - PROGRAMMATION 2020 - RECENSEMENT DES PROJETS : à l'unanimité, définition des projets de travaux à inscrire à la programmation 2020 du SIÈGE 27 ainsi que l'ordre de priorité lors de la prochaine réunion de la Commission Travaux qui aura lieu le mardi 16 juillet 2019 à 18 h 00.

D06 - OPTIMISATION DU TARIF DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ : Considérant la proposition pour la Maison des associations André Héry et les vestiaires du football, adressée par EDF, autorisation donnée, à l'unanimité, à Monsieur le MAIRE pour la signature des documents.

D07 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BY-PASS DE LA STATION D'ÉPURATION : à l'unanimité, décision de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

D08 - TRAVAUX A L'ÉCOLE MATERNELLE « LE VERT BOCAGE » - CHANGEMENT DE LUMINAIRES : à l'unanimité, autorisation donnée à Monsieur le MAIRE pour signer le devis de l'entreprise COAXEL pour la mise en place d'un système d'éclairage LED à l'école maternelle « Le Vert bocage » (6 051,10 € hors taxes).

D09 - DEMANDE DE SUBVENTION PAR UNE ASSOCIATION : par 15 voix pour et 1 abstention (Sarah CHAINE), décide d'allouer une subvention d'un montant de 250 € à l'association RAS'Campagne.

COMMISSION URBANISME par Monsieur le MAIRE

- **Dossiers d'urbanisme traités en juin 2019 :** 10 certificats d'urbanisme, 1 permis de construire, 1 permis de construire modificatif, 2 déclarations préalables et 8 déclarations d'intention d'aliéner déposés. 1 permis de construire et 1 déclaration préalable accordés.
- **Dénomination de la place publique :** à l'unanimité, décide de dénommer la place publique située à l'angle des rues de la Libération et de l'Abbé Brochant : « place Françoise Dolto ».
- **Avenant à la convention d'utilisation de la salle polyvalente du collège Simone Veil en dehors des horaires scolaires :** prolongation de la durée de l'autorisation à savoir du 1^{er} septembre 2019 au 10 juillet 2021.

COMMISSION TRAVAUX par Monsieur Jean-Marie THIÉBAULT, Adjoint au Maire

- Poursuite des travaux de l'Église Saint Lô.
- Retard des travaux du Pôle des arts.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté. Deux mois de travaux.
- Les travaux sur le terrain de football commencent le 8 juillet 2019.
- Les travaux d'enrobé devant l'ex garage Leplé ont été interrompue car aucune demande ou déclaration a été faite pour la réalisation de ces travaux.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES par Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire

- École élémentaire Guy de Maupassant : conseil d'école le 18 juin, kermesse le 22 juin.
- Collège Simone Veil : conseil d'administration le 24 juin et le 2 juillet (conseil d'administration exceptionnel).
- École maternelle Le Vert Bocage : conseil d'école le 25 juin, kermesse le 15 juin. Réunion de fin de période le 1^{er} juillet.

COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION par Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire

- 9 juin : spectacle de la Pentecôte avec l'École des Arts et la compagnie Clin d'œil.

- 13 juin : assemblée générale du FCRN.
- Du 14 au 17 juin : accueil des schönwaldois pour l'Armada.
- 20 juin : réunion de la commission culture, communication.
- Du 28 au 30 juin : Nuit française à Schönwald.
- Médiathèque Hector Malot : nouveaux jeux, horaires d'été.
- Communauté de Communes Roumois Seine : conseil communautaire 25 juin

COMMISSION SPORTS, FÊTES par Madame Thérèse LEMARESQUIER, Adjoint au Maire

- 21 juin : fête de la musique, bonne ambiance. La totalité de la place fermée était nécessaire, les structures gonflables ont été appréciées des enfants.
- Spectacle de danse de l'école de danse de Madame Marie-Emmanuelle Mounier le 22 juin. Beau spectacle. Remerciement à l'agent d'entretien des locaux pour la propreté de la salle.
- Gale AGCBA dans le nouveau gymnase le 3 juillet.
- Foire à la Bourrette : 240 invitations ont été envoyées. Les forains doivent aussi s'inscrire.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES par Madame Laurence PIGNÉ, Adjoint au Maire

- Collecte de la banque alimentaire les 29 et 30 novembre.
- Repas des anciens le 20 octobre. Thème Guiguet.

Questions diverses et remerciements

- **Remerciements :**
 - Comité de jumelage pour l'investissement de la Municipalité lors de l'accueil de la délégation des Schönwaldois lors du week-end du 14 au 17 juin 2019 dans le cadre de l'Armada,
 - Section danse de l'AFSSO pour le prêt de la Maison des associations André Héry pour l'organisation de son spectacle le week-end des 29 et 30 juin 2019,
 - Jeunesses Musicales de France pour l'attribution de la subvention 2019.
- Les travaux du giratoire ont commencé début juillet pour une durée de quatre mois.
- **Compteur LINKY :** Lecture de la lettre de Monsieur Eric NAIZET, directeur territorial Enedis Normandie, indiquant que l'installation des compteurs LINKY est obligatoire dans tous les foyers selon l'obligation légale de modernisation des réseaux. L'installation des compteurs communicants est un projet de modernisation du réseau d'électricité au service de tous.
- Séance levée à 22 h 37.

« Nous vous informons »

- **Dispositif en faveur des commerces de proximité :** suite à la réception de la délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2019 sollicitant le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité de la Commune, les commerces de proximité éligibles pourront déposer leur demande d'aide pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2019 auprès du Département de l'Eure à partir du 15 septembre 2019 et jusqu'au 30 juin 2020 en se rendant sur le portail <https://vosaides.eure.fr>. Les commerces éligibles seront informés par le Département de la mise en place de cette aide.
- **L'espace propreté** initialement installé sur le parking de l'ancien cabinet médical est transféré allée Gaston Ramon (derrière l'ancien collège) afin d'aménager cette place. Les travaux d'aménagement de cette place débutent le lundi 8 septembre 2019.
- **Horaires d'été de la Médiathèque Hector Malot** (1^{er} juillet au 31 août 2019) : lundi 9 h 30 - 12 h 30, mercredi 9 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 00, vendredi 13 h 30 - 18 h 00, samedi 9 h 30 - 13 h 00.
- **Référendum d'initiative partagée :** Un recueil des soutiens à la proposition de loi s'opposant à la privatisation de la société Aéroports de Paris a été lancé pour une durée de neuf mois, soit jusqu'au 13 mars 2020. A l'issue de cette période, si le texte a recueilli plus de 4,7 millions de soutiens, il devra être examiné sous six mois par le Parlement, ou faire l'objet d'un référendum. Par défaut, les électeurs qui souhaitent soutenir la proposition de loi peuvent le faire depuis leur ordinateur, en se connectant au site <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>. Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur ou d'un accès à internet, deux possibilités sont offertes :
 - déposer le soutien sur un ordinateur mis à disposition à la Mairie
 - déposer un soutien à la Mairie, sous forme papier, qui sera enregistré par un agent communal habilité.

La Mairie n'est pas compétente pour recevoir les éventuels réclamations et recours.

▪ **Transports scolaires : En raison de la Réforme des Transports Scolaires lycéens, collégiens, primaires et maternelles par la Région Normandie, les inscriptions se feront désormais uniquement en ligne à compter du mardi 18 juin jusqu'au 31 juillet 2019 via le site internet de la Région Normandie avec des tarifs harmonisés dans l'Eure : www.normandie.fr/transport-scolaire. Une majoration de 20 € sera appliquée pour toute inscription après le 31 juillet 2019. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur www.roumoiseine.fr/vivre-sur-le-territoire/transport-scolaire/inscriptions.**

- **Comité de Jumelage :** un banc a été offert à la municipalité par la ville de Schönwald.

AGENDA

SOIRÉE SANS TÉLÉ

À partir de 18h30 : Repas partagé

À partir de 20h : Jeux de société & poker

À partir de 20h : Danse avec la FLCDA

Soirée agrémentée d'histoires pour les petits

BOURG-ACHARD

Partir en ligne

Médiathèque Hector Malot - 265, rue des portes 27310 BOURG-ACHARD

Jeudi 18 juillet à la Médiathèque

Entrée gratuite - Tout public
Plus d'informations sur bourgachard.fr

Jeudi 22 août à la Médiathèque

Entrée gratuite - Tout public
Plus d'informations sur bourgachard.fr

BOURG-ACHARD

entrée libre

FORUM DES ASSOCIATIONS

Gymnase Pierre Dannetot

solidarité seniors loisirs enfance musique sport nature culture

samedi 7 septembre 2019
10 h à 17 h

Infos : 02 32 56 72 48

Restauration sur place



Rencontre santé

Ma retraite sans stress

MUTUALITÉ FRANÇAISE NORMANDIE

Conférence suivie d'atelier
Lundi 30 septembre 14h-16h
Inscription à l'atelier pratique suite à la conférence

Contact/Informations
Kossivi DAKÉ : 02 32 39 88 10
kossivi.dake@normandie.mutualite.fr

Salle PHEDRE
À côté de la mairie
BOURG-ACHARD

Programme :

- Le stress : ses mécanismes
- Quels signaux d'alerte ?
- Comment l'approprier au quotidien ?

Conférence animée par :
Caroline BULLOT - Sophrologue
Catherine DUSSEAU - Psychologue
Ellen LIBLIN - Art-thérapeute
du collectif « Ça va de soi »

GRATUIT !
Tout public
senior

COMITÉ LE CANCER LA LIQUE pour la vie

Les Foulées Roses

Dimanche 06 Octobre 2019
BOURG-ACHARD

Courses pédestres et marche
organisées dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein

Place de la Mairie
OUVERTES À TOUTES ET À TOUS

1000 m enfants (nés entre 2007 et 2013) Gratuit Départ 9h45
8 km Course Inscription 9 € Départ 10h30
4 km Marche et Course : Inscription 5 € Départ 10h30

RETRAIT DES DOSSARDS et TEE SHIRTS
le Samedi 5 octobre de 14h00 à 18h00
Carrefour Market de Bourg-Achard
le Dimanche sur place de 8h45 à 9h30

INSCRIPTION EN LIGNE :

<https://onsinscrit.com/2019/foulees-roses>
Inscription sur place : majoration 2€
Infos : 2aroumois@gmail.com



Entretien des espaces communaux

La Commune a mis en place la gestion différenciée des espaces verts, et de façon plus globale des espaces communaux. Cette gestion consiste à entretenir différemment les espaces communaux selon leur situation, leur intérêt écologique, leur fréquentation, leur usage ... Dans chacune de ces zones, la gestion est spécifique : nombres de tontes, taille des arbustes, fleurissement, usage de produits phytosanitaires ou non ... Réduire progressivement l'utilisation de ces produits, c'est préserver la ressource en eau, la santé des agents communaux mais aussi celle de l'ensemble des habitants de la Commune. Préserver la diversité du milieu naturel, c'est aussi développer les éco systèmes en ne fauchant plus systématiquement certaines zones afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité, c'est ce qu'on appelle également la tonte raisonnée. A contrario, d'autres zones seront intensivement tondues en raison de leurs fonctions (exemple : le terrain de football).

Règles de vie

Entretien des trottoirs : Chaque habitant doit assurer le balayage et nettoyage au droit de sa propriété, que la voie soit publique ou privée. En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige, de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

Soyons tous des éco citoyens : Par arrêté préfectoral du 16 janvier 2012, sont strictement interdits l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire à moins d'un mètre des avaloirs, caniveaux, bouches d'égout, fossés et routes. Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés, y compris les particuliers. Vous avez tous constaté que le désherbage des trottoirs était nécessaire. A ce jour, votre commune ne peut plus utiliser de produits phytosanitaires, ce qui oblige à un désherbage manuel. La Commune a une longueur très importante de voiries et bien entendu de trottoirs. Ainsi, chaque propriétaire, chaque locataire est invité à désherber devant son entrée, le long de sa clôture dans un esprit citoyen et écologique. Soyons tous des éco citoyens responsables.

Élagage des plantations : Pour des raisons de sécurité, dans le cas de dépassement d'un arbre ou d'une haie sur le domaine public, le propriétaire concerné est tenu de procéder à son élagage et de couper les racines, ceci afin de prévenir tout risque d'accident.

Ne brûlez plus vos déchets verts !

Le brûlage des déchets à l'air libre, y compris les déchets verts, est strictement interdit. Les déchets peuvent être apportés directement en déchetterie ou faire appel au service payant de ramassage des déchets verts de la Mairie.

Permis pour les chiens catégorisés : Vous êtes propriétaires d'un chien catégorisé ? Vous devez posséder un permis. Les dossiers de demande de délivrance sont disponibles en Mairie, auprès du service de la police municipale.

Déjections canines : Le ramassage c'est obligatoire ! Des distributeurs de sacs pour déjections canines sont à la disposition des habitants sur différents points du bourg. Le non ramassage fait encourir à son maître une contravention.

**Et bien sûr, respectons les stationnements pour personne à mobilité réduite
et le code de la route !**